

INFORMATIONS CONCERNANT LA CHAMBRE PARENTALE

Vous avez choisi de bénéficier d'une chambre parentale pour accompagner votre conjointe durant son séjour en maternité.

Quelques informations de base pour le bon déroulement du séjour :



- 7h00
- 12h00
- 18h00

Vous souhaitez déjeuner ou dîner avec votre conjointe ? Signalez le avant 9h00 chaque matin.



table de chevet frigo



présent dans le salon des parents du service.



Dans la matinée à partir de 8h00.



Vous êtes dans un établissement public, merci de garder une tenue vestimentaire correcte et décente. (haut et bas)



Fermeture du service 20h00 à 8h00. Merci d'éviter les allées et venues.



Nous vous rappelons qu'il est attendu de conserver des propos respectueux envers l'équipe. Nous vous informons que vous êtes susceptibles d'être dérangés la nuit et d'en accepter la contrainte.

En cas de difficulté dans l'application de ces principes, la possibilité de demeurer dans le service la nuit peut vous être refusée.